



Wallonie

Ville de Charleroi.
N/REF : CPURB/2026/0593.

Avis d'enquête publique (annexe 26).

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La SRL PHARDA représentée par Madame JEMIDAR a introduit une demande ayant trait à un(des) bien(s) sis Rue de la Providence, 12 à 6030 Marchienne-au-Pont et cadastré(s) 16 A 215A5.

Le projet consiste en : Transformation et modification de façade + création d'une porte et enseigne lumineuse ; l'enquête publique présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour le(s) motif(s) suivant(s) :
la demande impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional. - projet privé situé en partie en zone de services publics et d'équipements communautaires ;
- Elle est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 alinéa 2 du Code du Développement Territorial.

L'enquête publique se déroule du **05/08/2026 (date début affichage)** au **31/08/2026 (date fin)**.

Elle est neutralisée du 10/08/2026 au 15/08/2026

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'enquête, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : permisurbanisme@Charleroi.be ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly – rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme. Les copies de documents via smartphones ou appareils photographiques personnels sont interdites.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Sabine BOIVIN, téléphone : 071/86.38.00, mail : permisurbanisme@Charleroi.be, dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention **CPURB/2026/0593**, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale, du **10/08/2026** au **31/08/2026** au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l' Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- par courrier électronique (seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : PermisUrbanisme@Charleroi.be.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées du 16/08/2026 au 31/08/2026 sur rendez-vous auprès de Madame Sabine BOIVIN ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 31/08/2026 à 10:00 h à la maison communale annexe de Gilly, rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

En date du 30/07/2026

Le Directeur général,
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général



Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin

CONTACT
Cellule Technique
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1
6060 GILLY
T. 071/863800
Mail : PermisUrbanisme@Charleroi.be